

PERSPECTIVES 2016/2017

Compte tenu du discours municipal lors de la réunion publique du 25 mai 2016, nous aurons à cœur d'être vigilants, quant au respect dans les actes de la politique municipale en termes de densification urbaine en centre ville, d'évitement de l'étalement en périphérie, du maintien et de l'entretien de la trame verte et bleue, de la valorisation du patrimoine, qu'il soit architectural ou paysager.

Sujets qui méritent de notre part une vigilance accrue :

- ♣ Les nuisances de la route bleue ;
- ♣ La ZAC de Brais, son environnement et son extension ;
- ♣ La ZAC Nord ;
- ♣ Le Sentier des Douaniers et la frange littorale;
- ♣ La sécurité des pôles industriels (CSS Donges et Montoir) ;
- ♣ Participation à la CSS du CET de l'Aiguillon (Saint-Michel-Chef-Chef), après sa fermeture, fin juin 2009 ;
- ♣ Participation à la CSS du CET de Cuneix ;
- ♣ Participation à la CSS "Keraline" à Hebignac, au titre de l'UDPN ;
- ♣ Le suivi d'activité de la Florentaise (Noir de Brière) au titre de l'UDPN ;
- ♣ Participation à la CSS de la STEP des Ecossières au titre de l'UDPN ;
- ♣ La phase travaux du fuseau terrestres du projet éolien du banc de Guérande ;
- ♣ La phase travaux de la rénovation de la gare de Saint-Nazaire ;
- ♣ La révision du PLU de Saint-Nazaire ;
- ♣ L'application du Plan de Prévention des Risques Littoraux adopté ;
- ♣ Le développement des ZAD Halluard et l'Ilôt Gautier ;
- ♣ Le développement du Front de Mer suite à la levée de la servitude d'inconstructibilité ;
- ♣ Extension du Port et la protection de la Vasière de Méan ;
- ♣ Les concrétisations au travers de projets précis des orientations d'aménagements du PLU.

Nous devons maintenir notre vigilance sur la conservation et l'entretien d'espaces qui font la qualité environnementale de cette agglomération (Porcé, le Parc Paysager, les bourgs, la frange littorale, le Parc Naturel de la Brière, les zones humides). N'oublions pas l'Estuaire qui fait la richesse de certains, sans le respecter.

Nous devons maintenir notre participation au Conseil de Développement de la Carene, au travers de différents groupes de travail.

Par ailleurs, il nous faudra continuer d'assister aux CA de l'UDPN44 à Nantes, puisque nous y sommes acteurs et la représenter dans certaines concertations ciblant les Communautés de Communes littorales.

Le Président de la SPCNE, Michel CHAUSSE